

**Gérard TCHOUASSI,**  
Université de Yaoundé II , Cameroun  
tchouassigerard@yahoo.fr

## **ITINERAIRE DU FRANC CFA D'AFRIQUE, QUEL AVENIR POUR SON ARRIMAGE A L'EURO ?**

### **Résumé**

L'objectif de cet article est de documenter l'itinéraire du Franc CFA, monnaie commune aux pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre ayant deux Banques centrales, la BCEAO et la BEAC. Nous avons analysé d'une part l'itinéraire de cette monnaie en nous plongeant dans ses origines historiques arrimé au Franc Français et d'autre part développé les contestations sur son destin fixé à l'Euro. Pour l'avenir du Franc CFA plusieurs pistes ont été explorées permettant de réorganiser les principes de fonctionnement de la zone franc. Une BCEAO et une BEAC institutionnellement réformées seront, dans le futur, des unions économiques et monétaires unique pouvant être ouvertes à d'autres pays d'Afrique, sans distinction d'histoire coloniale en rapport avec la France.

**Mots clés :** Franc CFA ; Euro ; Zone franc ; BCEAO ; BEAC ; Arrimage ; Réformes institutionnelles ; Afrique

### **Introduction**

26 décembre 1945 - 26 décembre 2019, le Franc CFA aura 74 ans d'intermédiaire des échanges, d'unité de compte et de réserve de valeur en Afrique francophone ! Age doré ou âge pâle ? Est-ce un âge de jeunesse ou un âge de maturité pour en faire le bilan institutionnel de son arrimage au Franc Français puis à l'Euro ou pour penser son avenir ? Peut-on distinguer des phases de succès et des périodes d'échecs de son itinéraire et en tirer des leçons pour le futur ?

La sortie médiatique du Vice-Président du Conseil Italien en Janvier 2019, montre que les débats que soulèvent l'arrimage du Francs CFA à l'Euro sont ouverts, critiqués et quelquefois doctrinaux. Certains chercheurs et décideurs africains et européens glorifient les qualités de ce rattachement singulièrement la stabilité monétaire et la crédibilité qui assujettissent les pays membres de la zone franc à une discipline monétaire. En revanche d'autres évoquent les conséquences défavorables des mécanismes du compte d'opérations qui empêcheraient le développement économique des pays africains de la zone franc. En effet, le Franc CFA reste l'une des institutions de la continuation du rapport (post)colonial entre la France et ses anciens comptoirs d'Afrique (Nubukpo, 2007). Le Franc CFA, comme une monnaie, est « le lien institutionnel qui met en relation les producteurs les uns avec les autres et qui, par ce fait même, rend les échanges possibles » (Orléan, 2008).

Le Franc CFA qui désignait entre 1945 et 1958 Franc des colonies françaises d'Afrique est le nom de deux monnaies communes à plusieurs pays francophones d'Afrique composant d'une part la zone franc (Gérardin, 1989) d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) désigné Franc de la communauté financière en Afrique (dès 1958) et d'autre part la zone franc d'Afrique centrale (CEMAC) dénommé Franc de la coopération financière d'Afrique (depuis 1972). Après l'accession à l'indépendance, la plupart des nouveaux Etats Africains sont restés dans un ensemble monétaire homogène. L'encadrement orthodoxe et institutionnel a été modernisé, renouvelé et organisé par un système de change commun. Leurs devises, le Franc CFA ont été des contrevaleurs à parité fixe avec le Franc Français et aujourd'hui avec l'Euro, dont la valeur est garantie par le Trésor Public Français selon les mécanismes du compte d'opération (Lelart, 1998) qui constitue le centre de la coopération monétaire dans la zone CFA et dans le cadre du traité de Maastricht.

Plus de quarante neuf années de débats<sup>1</sup> sur le Franc CFA, vers quelles pistes peut-on espérer des réformes institutionnelles ? Les débats institutionnels de la fin du siècle dernier relatifs à la zone franc ont concernés les mécanismes (Semedo et Villieu, 1997) macroéconomiques, le fonctionnement du compte d'opération et les effets de l'arrimage (Hugon, 1999 ; Tiani, 2002) du Franc CFA à l'Euro sur la zone

---

<sup>1</sup> Voir le discours du général Eyadema (ancien chef d'Etat togolais) prononcé à Lomé en novembre 1972 en présence de Georges Pompidou (ancien chef d'Etat français). Le président togolais réclamait déjà à ce moment la révision des accords de coopération monétaire entre la France et les Etats de la zone franc.

franc. Cependant, les d bats actuels relatifs   la convertibilit  interne et externe des deux monnaies circulant   l'int rieur de la zone franc africaine et de ses statuts institutionnelles posent fondamentalement de nouveau le probl me de l'avenir du Franc CFA. L'int r t proclam  des communications relatives au Franc CFA est   la fois un sujet r current dont l'actualit  s'acc l re, singuli rement apr s la prise de parole du Pr sident tchadien le 14 ao t 2015 sur le caract re saugrenu du Franc CFA comme pilier de d veloppement des pays africains.

Le Pr sident du Tchad avait ajout  que dans l'accord de coop ration mon taire qui lie les pays de la zone franc   la France, « il y a des clauses qui sont d pass es. Ces clauses-l , il faudra les revoir dans l'int r t de l'Afrique et aussi dans l'int r t de la France. Ces clauses tirent l' conomie de l'Afrique vers le bas... ». Aussi l'organisation des colloques<sup>2</sup> sur l'avenir du Franc CFA dont un des plus r cents s'est tenu le 17 septembre 2015   Paris d montre l'importance av r e de cette question<sup>3</sup> r currente et donc de cette contribution.

L'objectif de ce papier est de documenter l'itin raire de cette monnaie commune aux pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre ayant deux Banques centrales, la BCEAO et la BEAC et deux Francs CFA. Partant du Franc des colonies fran aises d'Afrique au Franc de la coop ration financi re d'Afrique en passant par le Franc des communaut s financi res d'Afrique (Tchouassi, 2016), nous nous interrogeons sur l'avenir institutionnel proche ou lointain du Franc CFA qui permet v ritablement de modifier la post rit  des Francs CFA. Les institutions supranationales africaines comme la zone franc sont aujourd'hui dans une situation qui m rite des r formes institutionnelles et statutaires capables de rem dier aux difficult s macro conomiques et financi res qui se sont accumul es depuis plusieurs d cennies.

## **1. Un itin raire de politique  conomique contrast  personnalis **

Dans l'histoire des liens mon taires entre la France et l'Afrique (BCEAO, 2000), la rationalit  politique a souvent domin  la rationalit   conomique *stricto sensu*. La politique  conomique de la France en Afrique s'est d velopp e en s'inscrivant dans la

---

<sup>2</sup>Un des colloques de fin du vingti me si cle a  t  organis  par le CODESRIA   Dakar en 1998 et les Actes ont  t  publi s par Ben Hamouda et Kass  en 2002.

<sup>3</sup>A toutes les r unions des ministres de finance de la zone franc, dont la plus r cente s'est tenue   Yaound  au Cameroun, la question du franc CFA revient formellement ou informellement sur la table des discussions.

continuité historique de ses interventions passées (Hibou, 1995). Les caractéristiques permanentes de la politique africaine de la France ont souvent été décrites et leur analyse détaillée garde toute sa pertinence aujourd'hui : prédominance des relations personnelles, souvent à travers des réseaux plus ou moins occultes ; priorités aux considérations politiques de court terme au détriment de préoccupations économiques de long terme ; soutien peu regardant à des économies plus rentières et prédatrices que productives ; acceptation d'une affectation peu efficace de l'aide ; volonté de poursuite d'une présence française (économique, politique, culturelle) forte notamment à travers la zone franc et la francophonie ; décalage entre, d'une part, discours plus ou moins utopiques et généreux et, d'autre part, actions intéressées ou peu coordonnées ; préférence pour une certaine protection commerciale et réticence à l'ouverture économique.

Cependant, jusqu'à la création de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA), la concordance était parfaite entre l'impératif d'exporter des matières premières à bas prix des colonies vers la métropole et l'édification progressive du monopole du Franc CFA sur les monnaies locales. En revanche, dès la création de la zone franc, il s'est agi de ne pas couper le lien historique entre la France et ses colonies nouvellement indépendantes. Plus de cinquante ans après les indépendances des pays africains, le Franc CFA reste la monnaie commune de quatorze pays africains. Aujourd'hui solidement arrimé à l'euro, le Franc CFA continue d'être le symbole de l'influence française dans ses anciennes colonies. Comme tous les symboles du passé colonial qui ont survécu longtemps après la proclamation des indépendances, ce lien monétaire franco-africain fait l'objet de débats, de discussions et de situations épisodiquement très contrastées.

Au moins deux groupes de réflexions s'opposent : d'une part, ceux qui mettent en avant la contribution essentielle du Franc CFA à l'intégration des économies des quatorze pays africains, les avantages d'une monnaie stable garantie par un pays important sur la scène économique internationale et depuis le début du troisième millénaire arrimée à la solide monnaie commune européenne. D'autre part, ceux qui y voient le symbole de l'absence d'indépendance monétaire et économique des anciennes colonies africaines. Les instigateurs du Franc CFA dénoncent le prolongement du « pacte colonial » et l'utilisation de cette monnaie comme un instrument réservé et puissant de continuation de l'emprise économique de la France dans ses anciennes

colonies. Au centre des reproches et d bats, se trouve la r gle qui impose   chacune des banques centrales de la zone franc africaine de d poser 50 % de leurs r serves de change - 65 % jusqu' n 2005 -, dans un compte d'op rations ouvert au Tr sor Public Fran ais.

La justification du taux de change fixe entre le Franc CFA et l'Euro sur les  volutions  conomiques conjoncturelles internes d'une part et le rationnement endog ne du cr dit bancaire d'autre part ont conduit   la constitution des r serves de change excessives par les banques centrales de la zone franc aupr s du Tr sor Public Fran ais. En effet, pour la zone CEMAC, les avoirs ext rieurs nets s' l vent au 31 d cembre 2013   8 123,203 milliards de Francs CFA pour la BEAC, soit un taux de couverture de l' mission mon taire de 97,9 %, via le m canisme du compte d'op rations. Pour la zone UEMOA, les avoirs ext rieurs nets s' l vent au 31 d cembre 2013   4 950,4 milliards de Franc CFA pour la BCEAO, soit un taux de couverture de l' mission mon taire de 90,4 %. Une telle situation est paradoxale dans la mesure o  les conventions du compte d'op rations qui lient la France et les Etats de la zone franc obligent les banques centrales de la zone   assurer un taux de couverture de l' mission mon taire de seulement 20 %.

La France est-elle encore tr s pr sente dans le dispositif de fonctionnement de la zone franc ? En effet, la place de la France dans le dispositif institutionnel des deux banques centrales de la zone franc reste un des sujets de d bats controvers s. Le processus d'africanisation des cadres des instituts d' mission, engag  dans les ann es 1970, n'a pas mis fin   la pr sence des repr sentants de l'Etat fran ais au sein de leurs conseils d'administration<sup>4</sup>. Sur le mode d'organisation de ces instituts d' mission, la principale question concerne les relations que ces deux banques centrales entretiennent entre elles. La BEAC et la BCEAO sont d pendantes de droit, des hommes politiques. La d pendance de la BCEAO s'exprime par le mode de d signation de son gouverneur, qui est nomm  par le Conseil des ministres pour une p riode de six ans. Cette d pendance est accentu e par le fait que depuis 1982 le mandat du gouverneur est renouvelable. Ce dernier est assist  d'un conseil d'administration dont les membres sont nomm s par les gouvernements des Etats qui participent   la gestion de la banque.   l'exception de la France qui d signe un seul administrateur depuis la r forme institutionnelle de

---

<sup>4</sup>Les statuts de la BEAC pr cise que deux repr sentants de la France si gent au conseil d'administration de la banque (02 octobre 2010).

1973, les Etats africains en désignent deux chacun. Toutefois, les statuts de la BCEAO sont muets sur la question de la révocabilité du gouverneur.

Par contre, la dépendance de la BEAC apparaît également à travers le mode de désignation de son gouverneur qui est nommé par le conseil d'administration à l'unanimité tandis que les membres du conseil d'administration sont désignés par les Etats africains et par la France pour une durée de trois ans renouvelables. Tous les Etats participant au conseil d'administration ont un droit de veto dans la désignation du gouverneur dont le mandat est de cinq ans renouvelables. Les statuts de la BEAC sont explicites sur le fait que le gouverneur est révocable. Cette disposition est de nature à rendre le gouverneur vulnérable vis-à-vis des hommes politiques (N'Guessan, 1996). A la différence de la BCEAO, la BEAC possède des censeurs, désignés par le Cameroun, le Gabon et la France.

Les deux instituts d'émission sont certes dépendants de droit, mais de fait ils jouissent d'une relative autonomie à cause de leur caractère multinational et du renoncement des Etats à certaines de leurs prérogatives. De plus, les gouverneurs et leurs collaborateurs sont mieux informés sur leurs activités que leurs tutelles (N'Guessan, 1989 ; 1991). Ce mode d'organisation des banques centrales a altéré et pâli la nature de leurs politiques monétaires. Les politiques monétaires originelles de la BEAC et de la BCEAO ont été marquées par l'inertie sur une longue phase. Pour exemple pendant la période de 1962 à 1973, le taux de réescompte a été fixé à 3,5% et le taux de change du Franc Français par rapport au Franc CFA est resté le même de 1948 à 1994. Cette politique monétaire originelle des prix montre que les dirigeants de ces deux instituts d'émission s'appuient davantage sur des instruments d'action directe pour agir sur la masse monétaire. Ils recourent notamment à la politique des plafonds de réescompte et à la politique des concours globaux, à la politique d'orientation sectorielle du financement.

## **2. Un itinéraire de politique monétaire contrasté institutionnalisé**

Les politiques monétaires de ces deux instituts d'émission ont fait l'objet de plusieurs réformes institutionnelles. La réforme institutionnelle significative de la BCEAO est la plus récente. Elle porte, en effet, sur la politique des prix, la politique d'intervention directe et la politique de contrôle qualitatif du crédit. La réforme de la politique des prix a consisté à supprimer le taux de réescompte préférentiel parce que les crédits

octroyés à ce taux pour des secteurs prioritaires étaient détournés au bénéfice d'autres secteurs économiques. Le marché monétaire qui a connu un début de fonctionnement en 1975 a été rénové et innové. Désormais, le taux d'intérêt du marché joue un rôle central dans la régulation du marché.

Depuis octobre 1993, la BCEAO a également libéralisé les conditions des banques secondaires. La politique d'intervention directe a aussi connu des réformes institutionnelles. Celle des concours globaux -a été affinée. Désormais, dans la détermination de ces concours globaux, le niveau prévu pour les concours des campagnes agricoles n'est plus indicatif mais absolu. En 1993 la politique des réserves obligatoires a été instituée, tandis que la réforme de la politique du contrôle qualitatif du crédit a consisté à substituer aux autorisations préalables conduisant à une lourdeur administrative, l'accord de classement qui est une procédure de contrôle *a posteriori* du crédit.

Quant aux réformes institutionnelles de la BEAC, le taux de réescompte de faveur a été supprimé en 1990. Elle a utilisé pendant longtemps l'instrument des plafonds de réescompte en politique d'intervention directe, qu'elle a remplacé par la méthode de programmation monétaire. Depuis 1994, la BEAC a institué un marché monétaire et le montant de refinancement maximum n'est plus absolu mais indicatif. De ce qui précède, il ressort que les règles de fonctionnement de la zone franc originelles qui étaient inspirées par les principes du « pacte colonial » ont fortement marqué le mode de fonctionnement actuel de la zone franc. Cependant, dans le cadre de la zone franc postcoloniale, les Etats africains sont devenus des acteurs au même titre que la France. Ils sont donc responsables des performances et des contre-performances des politiques monétaires conduites depuis les indépendances politiques.

Avant une réforme institutionnelle de la BCEAO en avril 2010, la plus importante depuis des décennies, deux représentants de la France siégeaient dans le Conseil d'administration de la banque sur un total de 16 membres. Moins connu, le directeur local de l'Agence française de développement était membre du comité national du crédit, organe qui délibère dans chaque Etat membre sur la distribution du crédit et le volume de l'émission. La politique monétaire de la zone était cependant déterminée par le Conseil des ministres de l'Economie et des Finances des Etats membres, sans intervention *a priori* de la France. La réforme institutionnelle de 2010, discutée pendant plusieurs années, a renforcé l'indépendance de la BCEAO à l'égard de la France. Il n'y a plus de représentant français au sein des nouveaux conseils nationaux de crédit,

mais il y aura toujours un représentant de la France au conseil d'administration et un représentant également au comité de politique monétaire, le nouvel organe décisionnel en matière de politique monétaire dans la zone qui se réunit tous les trimestres. Faisons remarquer qu'au siège de la banque à Dakar, les représentants de la France n'ont qu'une voix aux côtés des représentants des huit Etats ouest-africains membres au sein du conseil et du comité. Cette réforme institutionnelle aurait dû aller plus loin. En effet, la présence de la France au sein du comité de politique monétaire ne semble pas être pas nécessaire, sauf peut-être lors des réunions extraordinaires convoquées en cas de risque de crise monétaire.

Les principes fondamentaux de la gestion du Franc CFA qui ont survécu à toutes les crises économiques, politiques et sociales survenues dans les pays africains membres après plus de soixante dix ans, mais également après la disparition du Franc Français, son étalon historique, semblent immuables. Au-delà de tous les principes de fonctionnement de la zone franc et des réformes institutionnelles apportées à qui profite le Franc CFA ? Plusieurs tentatives de réponses vont être analysées. La gestion et les principes de fonctionnement de la zone franc peuvent-ils être considérés comme au service d'intérêts français ? En effet, La zone franc en Afrique englobe aujourd'hui quatorze pays : huit pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et six pays d'Afrique centrale (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) qui regorgent des richesses du sol et du sous-sol indiscutables. C'est une organisation économique, monétaire et financière, dont le centre est la France et l'instrument principal le Franc CFA. Cette organisation, gérée par la France, s'appuie sur des institutions africaines : la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC).

Le fonctionnement du Franc CFA est basé sur des grands principes profitables à la France : la centralisation des réserves de change au Trésor Public Français, la fixité de la parité Franc CFA/Euro, la libre convertibilité illimitée du Franc CFA à l'euro, et la libre circulation des capitaux entre la France et les pays africains de la zone franc. A ces principes s'ajoutent la participation française aux instances de direction des banques centrales africaines, pièce maîtresse du contrôle et de gestion du système CFA puisqu'elle garantit l'application sans faille des principes fondateurs.

La centralisation des réserves de changes peut-elle être perçue comme un principe qui entrave l'évolution de l'économie des pays de la zone franc ? En effet, chaque

banque centrale de la zone franc poss de un compte d'op rations au Tr sor Public Franais et doit y d poser une partie de ses r serves de monnaie. Depuis 2005, 50% des r serves de change doivent  tre stock es sur le compte d'op rations en France (jusqu'en 2005 ce pourcentage  tait de 65). Il y a donc actuellement environ 8000 milliards de Francs CFA venant de la BCEAO et la BEAC stock s au Tr sor public, soit plus de 12 milliards d'Euros. C'est autant d'argent qui est amput  du budget des Etats de la zone franc et qui pouvait  tre utilis  pour le financement de leur  conomie. La France r mun re les banques centrales africaines en int r ts, tout en se servant au passage gr ce   des placements priv s (des sommes d gag es au profit de la France qui se comptent en centaines de millions d'Euros). La part minable d'int r ts vers e aux banques centrales est comptabilis e dans l'aide publique au d veloppement. D pouill s de la moiti  de leurs recettes, les pays africains de la zone franc se retrouvent ainsi dans une situation  conomique et sociale tr s difficile, d'autant plus que la France leur impose une rigueur budg taire (c'est- -dire une baisse des d penses publiques) pour que l'approvisionnement du compte d'op rations soit garanti.

L'arrimage du Franc CFA   l'Euro et/ou la parit  fixe Franc CFA/euro constituent-ils une entrave   la comp titivit  des  conomies africaines   l'international ? Hier li  au Franc Franais, le Franc CFA est aujourd'hui arrim    l'Euro, c'est- -dire que la valeur du Franc CFA sur les march s mondiaux d pend de celle de l'Euro. Autrement dit, les pays africains de la zone franc n'ont pas le contr le de leur politique de change et subissent les fluctuations du cours de la monnaie unique europ enne. Les recettes de leurs exportations doivent  tre converties en Euro avant de l' tre en Franc CFA, ce qui signifie que si la conversion entre l'Euro et les monnaies  trang res fluctue, les recettes des pays africains de la zone franc fluctuent  galement. Actuellement la valeur de l'Euro se renforce par rapport aux monnaies  trang res. Par cons quent, la comp titivit  des pays de la zone euro, et donc de la zone franc, diminue par rapport au reste du monde. Une baisse de la comp titivit  signifiant une plus grande difficult    vendre ses produits sur le march  mondial, les cons quences pour les pays africains de la zone franc d'un arrimage   une monnaie forte comme l'Euro sont consid rables : les  conomies restent faibles, et les populations se paup risent car les mati res premi res qu'elles produisent ne peuvent ni ne  tre export es ni  tre transform es.

La libre convertibilit  Franc CFA/Euro et la libre circulation des capitaux l galisent-elles la sortie des capitaux de la zone franc ? La libre convertibilit  s'applique entre les pays africains de la zone franc   la France et inversement. Ce principe facilite les

investissements français en Afrique, le rapatriement des capitaux, et l'importation par la France de matières premières, mais bloque les échanges entre les pays africains. Les principes de libre convertibilité et libre circulation des capitaux favorisent également l'évasion des capitaux de l'Afrique vers la France. Les entreprises françaises installées dans les pays africains de la zone franc peuvent rapatrier librement leurs liquidités vers la France et les transferts d'argent entre la France et l'Afrique s'opèrent sans entraves.

La participation française à la gestion des banques centrales africaines est-elle effective ? En effet, dans les deux banques centrales de la zone franc africaine, des administrateurs français siègent aux conseils d'administration. Dans les faits, la présence d'administrateurs français garantie par les statuts des banques centrales de la zone franc confère à la France un droit de veto lors de la prise de décision. A la BCEAO seuls deux administrateurs sur seize sont français, mais l'unanimité est requise pour toute décision majeure (et notamment la modification des statuts). La situation est la même à la BEAC avec deux administrateurs français sur quatorze. Le pouvoir de la France dans ces institutions monétaires est donc considérable et la présence de représentants français garantit la mise en œuvre de tous les principes centraux de fonctionnement du Franc CFA.

Ce système monétaire constitue-t-il une entrave à la souveraineté des Etats africains de la zone franc ? Le Franc CFA est un liant qui renforce les relations économiques entre la France et les pays africains de la zone franc. Ces pays ne sont pas libres de la gestion de leur politique économique et monétaire, domaine pourtant constitutif de la souveraineté d'un Etat. La preuve en est que la dévaluation de 1994 a été décidée unilatéralement par la France. Malgré le passage à l'Euro, la France garde la main mise sur la zone franc, alors même qu'elle n'est plus émettrice de la monnaie d'arrimage. L'adoption de l'Euro aurait pu se traduire par une disparition du pouvoir tutélaire de la France sur ses anciennes colonies, or la France a obtenu que les accords de coopération monétaire de la zone franc ne soient pas affectés par l'intégration européenne.

Plus de cinquante ans après les indépendances, la politique monétaire de la zone franc reste donc décidée par la France en fonction de ses intérêts propres. Cinquante ans pendant lesquels cette politique a été complètement déconnectée des vrais enjeux du développement africain tout en permettant à la France de contrôler économiquement et politiquement ses anciennes colonies au profit de son économie nationale, et au

pr judice du d veloppement des relations entre pays africains. Le mod le impos  par le Franc CFA induit une coop ration verticale des  changes (Nord-Sud) au d triment d'une coop ration horizontale (Sud-Sud) des transactions. Un tel syst me financier, au service des int r ts  conomiques et politiques de la France, ne peut pas  tre le vecteur de l'autonomie mon taire et du d veloppement. Il perp tue les relations asym triques et n ocoloniales entre la France et les pays de la zone CFA.

Aujourd'hui quel est l'avenir du rattachement du Franc CFA   l'Euro ? Faut-il maintenir le statu quo ? Faut-il poursuivre les r formes institutionnelles de la zone franc ? Les partisans du statu quo mettent en exergue la stabilit   conomique apport e par l'Euro au Franc CFA. Sans toujours le dire, ils craignent le d tricotage de la CEMAC et de l'UEMOA, espaces d'int gration  conomique et mon taire, patiemment et m thodiquement construits. La zone franc n'est pas   l'abri de la pression des  go smes nationaux jusqu'ici tus ou de la tentation d'exp rimentations hasardeuses de dirigeants politiques ivres de leur pouvoir.

Quant aux partisans de la rupture du lien ombilical avec la France, ils mettent en avant tout autant l'argument politique que l'argument  conomique. L'argument  conomique n'appara t pas avoir une base solide. Le bilan  conomique de la zone franc, sans  tre reluisant et sans avoir encore men    l' mergence  conomique ses pays membres, est moins sombre que celui de la plupart des pays africains ayant une monnaie nationale. Le tableau 1 suivant pr sente de mani re g n rale, les taux de croissance r els enregistr s par les pays de la zone franc. En zone UEMOA ces taux ont  t  sup rieurs   la moyenne africaine entre 2009 et 2017. Egaleme t les prouesses des pays de la CEMAC se placent bien en d c  de la moyenne africaine et des pays de l'UEMOA.

**Tableau 1 . Evolution des taux de croissance réelle en pourcentage**

Régions/pays	Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
UEMOA		3.0	5.2	3.4	5.2	5.3	5.6	5.4	5.7	5.9
Bénin		2.3	2.1	3.0	4.8	7.2	6.4	2.1	4.0	5.6
Burkina Faso		3.0	8.4	6.6	6.5	5.8	4.3	3.9	5.9	6.7
Côte d'Ivoire		3.3	2.0	-4.2	10.1	9.3	8.8	8.8	8.2	7.6
Guinée-Bissau		3.3	4.7	8.1	-1.7	3.3	1.0	6.1	5.8	5.9
Mali		4.7	5.4	3.2	-0.8	2.3	7.0	6.0	5.4	5.4
Niger		-0.7	8.4	2.3	11.8	5.3	7.5	4.3	4.9	4.9
Sénégal		2.4	4.2	1.8	4.4	3.5	4.3	6.5	6.5	6.8
Togo		5.5	6.1	6.4	6.5	6.1	5.9	5.7	5.1	4.4
CEMAC		1.8	4.7	5.3	5.7	5.3	3.6	1.9	-0.4	0.3
Cameroun		2.2	3.4	4.1	4.5	5.4	5.9	5.7	4.5	3.1
Congo		7.5	8.7	3.4	3.8	3.3	6.8	2.6	-2.8	-3.4
Gabon		0.1	7.1	7.1	5.2	5.6	4.3	3.9	2.9	0.3
Guinée Equatoriale		1.3	-8.9	6.5	8.3	-4.1	0.4	-9.1	-8.6	-2.5
République Centrafricaine		1.7	3.0	3.3	4.0	-36.7	1.0	4.8	4.5	4.0
Tchad		-2.0	15.0	7.6	8.4	-4.6	3.4	3.8	-2.7	0.1
Afrique		3.3	5.8	2.9	7.3	3.6	3.7	3.4	2.3	3.7

Source ; Compilation de l'auteur à partir de BAfD (2018).

En revanche, l'argument politique ne manque pas de portée. Il en aura encore plus aujourd'hui, demain, au fur et à mesure qu'on s'éloigne de 2015, année de la célébration des soixante dix ans d'utilisation du Franc CFA.

La France et les pays africains de la zone franc le comprennent et ne refusent pas que

leurs relations monétaires puissent évoluer, après plusieurs années de colonisation, de communauté et de coopération financière qui ont permis d'asseoir les bases d'une économie saine et d'une monnaie stable en Afrique. Le tableau 2 ci-dessous montre que les records en matière d'inflation sont, en moyenne, préférables dans les pays de l'UEMOA et de la CEMAC que la moyenne des pays africains.

**Tableau 2 . Evolution du taux d'inflation en pourcentage**

Régions/pays	Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
UEMOA		0.2	1.7	3.6	2.6	1.0	-0.3	0.9	0.5	1.0
Bénin		0.4	2.1	2.7	6.7	1.0	-1.1	0.3	-0.9	0.1
Burkina Faso		-0.6	2.8	3.8	0.5	-0.3	1.0	-0.4	2.1	Nd
Côte d'Ivoire		0.2	2.0	4.9	1.3	2.6	0.4	1.2	0.7	0.7
Guinée-Bissau		-0.8	2.2	4.8	2.3	1.2	-1.5	1.4	1.7	1.4
Mali		2.4	1.2	3.0	5.3	-0.6	0.9	1.5	-1.8	1.8
Niger		0.5	0.9	2.9	0.5	2.3	0.9	1.0	0.2	2.4
Sénégal		-2.2	1.2	3.4	1.4	0.7	-1.1	0.1	0.8	1.3
Togo		3.7	1.5	3.6	2.6	1.8	0.2	1.8	0.9	-0.7
CEMAC		5.0	1.2	2.9	4.7	3.2	3.9	2.7	1.6	1.1
Cameroun		3.0	1.3	2.9	2.4	2.1	1.9	2.7	0.9	0.6
Congo		5.8	0.3	2.1	6.1	6.0	-0.1	2.7	3.6	-0.6
Gabon		1.9	1.4	1.3	2.7	0.5	4.5	-0.3	2.1	2.7
Guinée Equatoriale		5.5	4.7	7.3	3.6	3.6	3.6	2.7	1.4	1.1
République Centrafricaine		3.6	1.5	1.8	5.9	6.6	11.6	4.5	4.6	3.7
Tchad		10.1	-2.1	2.0	7.5	0.2	1.7	3.7	-3.1	-0.8
Afrique		10.8	8.6	6.1	9.1	9.2	6.7	7.0	7.4	10.1

Source : Compilation de l'auteur à partir de BAFD (2018).

Pour les populations, comme pour les institutions, l'âge d'or est atteint ; le temps de la maturité et de l'émancipation est arrivé sans que cela ne nuise en rien la profondeur des liens coloniaux, communautaires et coopératifs tissés. Pour leur part, les pays membre de l'UEMOA ont-ils décidé de faire évoluer significativement dans l'avenir leurs relations communautaires, monétaires et financières avec la France en adhérant à la décision d'aboutir à une monnaie unique de la CEDEAO en 2020 ? La zone franc, dans ses principes de base actuels, est appelée à se transformer pour donner naissance à une nouvelle institution capable de combler les défaillances fonctionnelles et de poursuivre véritablement les réformes institutionnelles.

Cette nouvelle institution ne devrait-elle pas allier non seulement de conserver les points forts et les acquis de la zone franc (intégration économique et monétaire) mais également le retrait de la France de la gestion monétaire. Ce retrait se traduirait par la fin de la garantie de convertibilité illimitée du Franc CFA et, par conséquent, celle du compte d'opérations. Le retrait de la France signifierait aussi la fin de la parité fixe du Franc CFA par rapport à l'Euro. Le changement de parité donnera-t-il aux banques centrales de la zone franc la possibilité d'avoir une véritable politique monétaire, comme toutes les banques centrales du monde ? La prudence et la rigueur devront rester de mise.

## **Conclusion**

Il était question dans cet article de d'analyser l'itinéraire du Franc CFA, cette monnaie commune aux pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre ayant deux banques centrales. En effet, les économies africaines étant aujourd'hui dans une situation qui nécessite des réformes institutionnelles capables de remédier aux difficultés qui se sont accumulées depuis plusieurs décennies. Nous avons montré que le cadre institutionnel actuel de la zone franc ne permet pas effectivement de changer la définition du Franc CFA sans toucher en profondeur à ses principes de fonctionnement. La zone franc demeure une institution directement issue d'une époque où l'essentiel de l'activité économique de la France et de ses colonies se réalisait en son sein. C'est pour cela que la zone franc ne semble plus être adaptée au contexte économique contemporain. La tendance de la France aujourd'hui est de s'intégrer de manière croissante beaucoup plus à l'Europe, et les pays africains de la zone franc cherchent de plus en plus à renforcer les liens économiques et monétaires qui les unissent à leurs voisins africains. Peuvent-ils alors projeter de battre leur propre monnaie ? Quelles sont les conditions à réunir ? L'avenir de la zone franc est-il sur cette voie ?

L'ouverture des conseils d'administration des banques centrales de la zone franc   d'autres comp tences et exp riences que celles actuellement utilis es pourrait favoriser de grandes r formes institutionnelles. Cela am liorerait aussi le processus de d signation du Gouverneur et des Vice-gouverneurs. Il est   noter que les banques centrales des pays de la zone franc sont d'un haut niveau de professionnalisme et d'ind pendance compar es   certaines de leurs homologues<sup>5</sup>. Pour renforcer ce professionnalisme et cette ind pendance, il faudrait prendre des mesures pouvant admettre aux conseils d'administration des exp riences venant du secteur priv , de la recherche ou de l'universit  comme c'est le cas dans beaucoup de banques centrales anglo-saxonnes. Une BEAC et une BCEAO institutionnellement r form es seront des unions  conomiques et mon taires unique ouvertes   d'autres pays, sans distinction d'histoire coloniale en rapport avec la France. Auront-elles pour vocation de sortir de la « servitude et de la r pression mon taire » (Tchundjang Pou mi, 1980) en mettant en place les bases d' ventuelles futures monnaies uniques r gionales africaines ? Suivre cette voie serait renoncer d finitivement le « pi ge mon taire » (Monga et Tchatchouang, 1996) et la « servitude volontaire » (Nubupko, 2007) pour utiliser le Franc CFA comme une institution au service du d veloppement  conomique des pays africains.

## **Bibliographie**

BAfD (2018), *Perspectives  conomiques en Afrique*, Abidjan

BCEAO, (2000), *Histoire de l'UMOA*, 3 tomes, Edition George Isra el, Paris.

Ben Hamouda H. et Kass  M., (2001), *L'avenir de la zone franc, Perspectives africaines*, Karthala/CODESRIA, Paris/Dakar

G rardin H., (1989), *La zone franc*, Tome 1, Histoire et institutions, l'Harmattan, Paris

Lelart M., (1998), L'origine du compte d'op rations, dans *La France et l'outre-mer; un si cle de relations mon taires et financi res*, Colloque tenu   Bercy, les 13,14, 15 novembre 1996, Comit  pour l'histoire  conomique et financi re de la France, Paris, pp.529-545.

Monga C. et Tchatchouang J. C., (1996), *Sortir du pi ge mon taire*, Economica, Paris

---

<sup>5</sup> Au Nigeria, le gouvernement de Goodluck Jonathan a d mis de ses fonctions soudainement en f vrier 2014 le Gouverneur de la banque centrale, qui pourtant ne faisait qu'exercer son devoir de vigilance.

- N'Guessan T., (1989), Un système de contrôle du comportement bureaucratique de la Banque centrale, *Revue d'économie publique*, n° 5, septembre-octobre.
- N'Guessan T., (1991), Un modèle de comportement bureaucratique de la Banque centrale: le cas de la BCEAO, *Revue économique*, n° 5, septembre.
- N'Guessan T., (1996), *Gouvernance et politique monétaire: à qui profitent les banques centrales de la zone franc ?*, L'Harmattan, Paris.
- Nbukpo K., (2007), Politique monétaire et servitude volontaire. La gestion du franc CFA par la BCEAO, *Politique Africaine*, n° 105, pp.70-84.
- Orléan A., (2008), L'approche institutionnaliste de la monnaie : une introduction, dans Monvoisin V., Ponsot J.-F. et Rochon L.-P. (éds.), *What about the nature of money? A pluridisciplinary approach*, Edward Elgar.
- Semedo G. et Villieu P., (1997), *La Zone Franc Mécanismes et perspectives macroéconomiques*, Ellipses, Paris
- Tchouassi G., (2016), Le Franc CFA, monnaie de la colonisation, de la communauté et de la coopération : quel avenir ?, Communication au colloque international du 1-3 juin à Lyon organisé par les laboratoires : Triangle, LEDi, CLERSE, IRISSO, 20 p.
- Tchundjang Pouémi J., (1980), *Monnaie, servitude, liberté : la répression monétaire de l'Afrique*, Edition June Afrique, 1980; réédition par les éditions menaibuc, Paris 2000
- Tiani F., (2002), *Le Franc CFA, la Zone franc et l'euro*, L'Harmattan, Paris.